

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU DE LAVIGERIE

Du samedi 15 juillet 2023 à 9 heures au lundi 14 août 2023 à 17 heures 30

OBJET

Par délibération n°2023-CC-105, le conseil communautaire, en date du 29 juin 2023, a défini les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Lavigerie.

La mise à disposition du public se déroulera, à la mairie de Lavigerie, aux jours et heures d'ouverture habituels, pour une durée de 31 jours consécutifs, du samedi 15 juillet 2023 à 9 heures au lundi 14 août 2023 à 17 heures 30.

Hautes Terres Communauté a engagé la prescription de la modification simplifiée PLU de Lavigerie, par délibération n°2022-CC-236, en Conseil communautaire du 15 décembre 2022.

Le motif de la modification simplifiée a été rectifié par délibération, en Conseil communautaire du 30 juin 2023.

La modification simplifiée n°2 a pour but de faire évoluer le PLU afin de afin de permettre :

- l'ajustement des zones 1AU et l'adaptation du dossier des Orientations d'Aménagement afin de faciliter le développement de ces secteurs.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier mis à disposition du public, sur support papier, comprend : les pièces administratives, l'additif au rapport de présentation, les documents graphiques de zonages, le règlement écrit et les avis éventuels émis par les personnes publiques associées.

Toute personne peut obtenir à sa demande et à ses frais le dossier mis à disposition du public auprès de Hautes Terres Communauté.

CONSULTATION DU DOSSIER

Consultation du dossier et mise à disposition du registre d'observations	
Nom et adresse du lieu d'enquête	Jours et heures habituels d'ouverture au public
Mairie Le Bourg 15300 LAVIGERIE	Le Mardi : de 14h00 à 16h30 Le Mercredi : de 14h00 à 16h30
Hautes Terres Communauté 4 rue Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT	Lundi – Mardi – Mercredi et Vendredi De 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 Jeudi : de 13h30 à 17h30

RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Le public pourra consigner ses observations et propositions, sur le registre des observations du public, ouvert à cet effet ou les adresser :

- Par voie postale, à Monsieur le Président de Hautes Terres Communauté –Modification simplifiée n°2 du PLU de Lavigerie – 4, rue Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT ;
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique@hautesterres.fr

Pour être recevables toutes les observations devront être déposées avant le lundi 14 août à 17h30.

BILAN ET APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

À l'issue de la mise à disposition, le Président de Hautes Terres Communauté présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

COORDONNÉES DE LA PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE DU PROJET

Toutes informations relatives au projet de PLU et/ou la présente mise à disposition peuvent être demandées auprès du Président de Hautes Terres Communauté au siège de la communauté de communes 4, rue Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT.